**APPEL À PROJETS**

**Sauvegarde du patrimoine culturel mobilier témoignant de la dimension européenne de Bruxelles**

1. **Informations relatives à la campagne**
	* **But du Fonds**

Le Fonds René et Karin Jonckheere a pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier. En particulier le Fonds soutient la **conservation ou restauration d’œuvres d’art** témoignant de la **dimension européenne de Bruxelles**. Les œuvres seront conservées dans des musées bruxellois. Toutefois, le Fonds pourra intervenir en faveur d’œuvres conservées dans des musées et bibliothèques ailleurs en Europe.

* + **Profil des candidats et initiatives soutenues**

Les dossiers peuvent être introduits par toute **institution publique possédant des œuvres d’art témoignant de la dimension européenne de Bruxelles**. Il peut s’agir notamment :

* + d’œuvres ayant été produites dans des ateliers bruxellois et vendues dans toute l’Europe ;
	+ de parties d’œuvres dispersées dans différents musées européens ;
	+ de cadeaux diplomatiques ;
	+ d’artistes formés à Bruxelles ayant travaillé dans les différentes cours européennes ;
	+ d’artistes ayant une carrière ‘européenne’ et établis à Bruxelles à un moment donné ;
	+ d’œuvres d’artistes européens se trouvant dans les musées bruxellois.

La dimension européenne de l’œuvre et/ou de l’artiste sera le critère de sélection principal.

Le Fonds considère le patrimoine mobilier dans le sens large du terme (peinture, sculpture, tapisserie, œuvres sur papier, …). L’état de l’œuvre doit nécessiter un traitement. L’intervention du Fonds ne peut servir au financement de frais de personnel structurel (gardiennage, guidance, animation, etc.). Un dossier qui tient compte de l’actualité (exposition, recherche, …) est un plus.

Les œuvres bénéficiant de l’aide du Fonds devront **être accessibles au public** et faire l’objet, après le traitement, d’une **mise en valeur particulière** à l’initiative de leur propriétaire. Cette mise en valeur peut concerner une exposition temporaire, une publication, une conférence, etc.

* + **Soutien**

Le **budget annuel** du Fonds René et Karin Jonckheere est de **60.000 €.** Cette somme pourra être consacrée à un ou plusieurs projets.

* + **Procédure de sélection**

Les **critères** suivants guident l’examen des dossiers:

* la dimension européenne de l’œuvre ou de l’artiste ;
* l’urgence du traitement pour raison de conservation ;
* l’importance de l’œuvre pour l’histoire de l’art ;
* la mise en valeur possible (exposition, conférence, colloque, …) ;
* la valeur exemplative du projet ;
* la mesure dans laquelle le projet s’inscrit dans les objectifs du Fonds.

La **sélection** est assurée par le Comité de gestion. Le Comité de gestion ne motive pas ses décisions qui sont sans appel.

Chaque candidat est informé du résultat de la sélection. Tout projet sélectionné fait l’objet d’une convention prévoyant une procédure de contrôle quant à l’affectation du soutien.

1. **Modalités de participation**

Seuls les dossiers de candidature complétés en ligne seront pris en considération ([www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be/) – taper ‘Jonckheere’ dans la fonction recherche)

Les annexes suivantes vous seront demandées :

* liste des partenaires ;
* les informations pratiques ;
* des photos illustrant votre projet ;
* Une descriptiondu traitement proposé et une estimation détaillée ainsi que le CV du restaurateur ;
* Si le candidat n’est pas le propriétaire, l’autorisation ou la procuration du propriétaire.